



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 038-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.59

Déposée le : 02.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)
Dumermuth (Thun, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -

Améliorer le taux de logements vacants par des mesures d'aménagement du territoire ?

Le 9 février 2020, les électeurs et électrices ont rejeté l'initiative populaire fédérale « Davantage de logements abordables ». Cette initiative avait pour objectif d'étendre l'offre de logements à loyer modéré car beaucoup ne trouvent plus aujourd'hui de logements abordables dans les zones urbaines. Depuis le rejet de l'initiative, le problème reste entier. Dans les communes de taille importante, le taux de logements vacants reste bas, et les loyers sont souvent très élevés. Il faut donc prendre de nouvelles mesures pour que le logement reste abordable. Par ailleurs, certaines communes présentent un nombre de logements vacants largement supérieur à la moyenne. Ce déséquilibre est absurde. Manifestement, une partie des nouveaux logements sont construits aux mauvais endroits. Il y a donc lieu de se demander si le canton de Berne ne pourrait pas redresser la situation à l'aide de mesures d'aménagement du territoire ciblées.

Le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures le Conseil-exécutif prévoit-il de prendre pour maintenir les logements en zone urbaine à un prix abordable ?
2. Que pense le Conseil-exécutif des importantes différences de taux de logements vacants qu'il y a d'une commune bernoise à une autre ?
3. Quelles mesures d'aménagement du territoire le Conseil-exécutif prévoit-il de prendre pour redresser la situation ?
4. Le Conseil-exécutif serait-il disposé à ordonner un gel des reclassements en zone à bâtir dans les communes présentant un taux de logements vacants élevé ?
5. Le Conseil-exécutif serait-il disposé à accorder des reclassements en zone à bâtir supplémentaires dans les communes présentant un faible taux de logements vacants ?

Destinataires

- Grand Conseil